

tante de leur exploitation, qui le soumettent à un bon système d'élevage, le nourrissent avec soin, propreté et attention, et qui font autant de profits qu'avec tout autre espèce animale. Le porc est alors avantageux parce que tout est fait avec précision et jugement.

En somme la culture routinière est ruineuse; mais la culture améliorée conduite avec intelligence et savoir, est certainement avantageuse et peut prendre place au milieu des industries les plus lucratives.

## REVUE DE LA SEMAINE

Lundi, le 26 mai dernier, Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné d'un détachement de cavalerie commandé par le capitaine Spark et d'une garde d'honneur de cent soldats de la garde à pied du Gouverneur, se rendit aux bâtisses du Parlement pour effectuer la prorogation des Chambres.

Lorsque Son Excellence fut rendu dans la Chambre du Sénat, le greffier lut la liste des bills adoptés par les deux Chambres; après quoi le Gouverneur-Général prononça la clôture de la première session du troisième parlement de la Puissance.

Dans le discours qu'elle prononça en cette occasion, Son Excellence remercia nos honorables députés du zèle qu'ils ont montré pour les intérêts publics pendant tout le cours de la session; puis elle les félicita tout particulièrement d'avoir adopté une loi électorale appropriée aux besoins des différentes provinces et un acte d'amendement pour les Elections contestées, qui auront pour effet d'assurer à l'avenir des élections paisibles et exemptes de corruption.

Le Gouverneur Général dit ensuite que la mesure relative à la construction du Chemin de fer du Pacifique, adoptée par les Chambres, mettra le Gouvernement en état de procéder aussitôt que possible à l'exécution graduelle de l'entreprise. Il espère en outre que la loi qui pourvoit à l'établissement d'un collège militaire donnera au service militaire des officiers choisis et parfaitement instruits.

En terminant Son Excellence annonça que les négociations entreprises au sujet de la compensation due au Canada d'après le Traité de Washington sont en voie de progrès et réaliseront notre juste attente. Nous avons raison, ajouta-t-elle, de nous réjouir en voyant la paix et la prospérité fleurir en dedans de nos frontières et puisse le pays jouir sans interruption de ces bienfaits inestimables.

Parmi le grand nombre de bills sanctionnés en ce jour par Son Excellence, les plus importants au point de vue de l'intérêt général sont les suivants :

Acte pour autoriser le prélèvement d'un emprunt en faveur de certains travaux publics, avec le bénéfice de la garantie impériale pour une partie de cet emprunt.

Acte pour amender la 31<sup>e</sup> Victoria, chapitre 44 et autres actes d'amendement de la même, et le tarif des droits de Douane imposés par le dit acte, et pour modifier certains droits d'accise.

Acte pour établir un Collège Militaire dans l'une des Villes de garnison du Canada.

Acte pour amender l'acte des Terres de la Puissance.

Acte pour rendre meilleures les dispositions de l'acte des Elections contestées de la Chambre des Communes, et concernant d'autres matières s'y rattachant.

Acte pour amender l'acte concernant le revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des comestibles et des breuvages.

Acte pour continuer pour un temps limité l'application

de la loi concernant la faillite de 1869 et ses amendements.

Acte pour amender les actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada, et pour appliquer ces actes à la Province de l'Île du Prince Édouard.

Acte pour amender l'acte pour faire de plus amples stipulations concernant les droits de douane à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et pour empêcher l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes dans ces territoires.

Acte pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Acte pour amender l'acte concernant l'élection des Membres de la Chambre des Communes.

Acte pour pourvoir à la construction du Chemin de fer du Pacifique.

Acte pour pourvoir plus amplement à l'inspection de certains produits canadiens.

Acte pour octroyer à Sa Majesté, des sommes d'argent requises pour défrayer les dépenses du service public durant les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875 et pour autres fins relatives au service public.

L'acte pour amender l'acte d'extradition de 1873, a été réservé pour le signifier au bon plaisir de Sa Majesté.

A part ces actes d'utilité générale, Son Excellence en a sanctionné une foule d'autres qui sont presque tous des actes d'incorporations pour diverses sociétés.

Maintenant que la session est finie, si nous demandions aux nombreux représentants des districts agricoles ce qu'ils ont fait ou essayé de faire en faveur de l'agriculture, quelle réponse recevrons-nous ?

Le cultivateur commande par le nombre dans toute la Puissance, s'il le voulait ses affaires et ses intérêts seraient les premières questions mises devant la Chambre; du moment qu'un représentant élèverait la voix pour faire connaître les besoins de l'agriculture, on s'empresserait de l'écouter et l'on satisferait à ses justes exigences; cependant, chose triste à constater, c'est tout le contraire qui a lieu. En Chambre, la classe agricole est entièrement oubliée, ses intérêts et ses besoins, sont méconnus et foulés aux pieds. Tout passe généralement avant l'agriculture. Tout pour le commerce et les industries et rien pour l'agriculture. La moindre compagnie d'assurance, la plus insignifiante association pourvu qu'elle ne soit pas agricole est sûre de trouver en Chambre des membres pour la défendre et une majorité pour lui donner gain de cause.

Il a été formé, pendant la session qui vient de finir, un comité pour les intérêts agricoles. Qu'a fait ce comité ? Rien ou presque rien. Il a présenté un rapport demandant la protection en faveur de l'agriculture. On s'en n'est pas occupé et on a rejeté le rapport sous le futile prétexte qu'il empiète sur les conclusions d'un autre comité. On a amendé et augmenté le tarif des douanes et de l'accise. Certaines clauses de cet amendement sont, de l'aveu de tous, excessivement préjudiciables à l'agriculture; mais quelques membres seulement ont réclamé en faveur de l'industrie rurale lésée.

Pourquoi cela ? pourquoi les intérêts de l'agriculture sont-ils si mal servis par ceux-là mêmes qui en sont les défenseurs naturels, par les représentants des districts agricoles ? C'est que ces représentants ne comprennent pas les véritables intérêts de l'agriculture, qu'ils n'ont pas la moindre intelligence de ses besoins; c'est que les districts agricoles, qui pourraient commander en Chambre, confient leurs plus précieuses affaires à des gens qui pour la plupart